

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

L'information dans ce document concerne uniquement le fonds **Life@Easyvest MSCI World ACWI IMI** proposé dans le contrat **Securex Life Invest Portfolio**, un produit d'assurance de Securex VIE AAM (www.securex.be), entreprise d'assurance belge agréée sous le n° 944. Appelez le 02/706 97 24 pour de plus amples informations. La FSMA est chargée du contrôle de Securex Vie en ce qui concerne ce document d'informations clés. Le document d'information clé est d'application au 26/06/2024.

En quoi consiste ce produit?

Type

Securex Life Invest Portfolio est une solution d'assurance-vie dans laquelle l'investisseur peut choisir soit un taux d'intérêt garanti (mode de placement de la branche 21) soit un rendement lié à un ou plusieurs fonds d'investissement internes (mode de placement de la branche 23) soit une combinaison des deux modes de placement, soumise au droit belge. L'information dans ce document s'applique uniquement au fonds **Life@Easyvest MSCI World ACWI IMI** du mode de placement de la branche 23.

Durée

La durée du fonds et du contrat est indéterminée. Le contrat prend fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'assuré.

Objectifs

Le fonds **Life@Easyvest MSCI World ACWI IMI** a pour objectif d'obtenir un rendement positif sur le long terme. À cette fin, le fonds investira dans le compartiment "SPDR MSCI ACWI IMI UCITS ETF" de la société d'investissement "SSGA SPDR ETFs Europe I plc", jusqu'à maximum 100% des actifs du fonds interne **Life@Easyvest MSCI World ACWI IMI**.

(L'objectif du compartiment "SPDR MSCI ACWI IMI UCITS ETF" est de répliquer la performance de marché des marchés développés et émergents. Il se fixe pour objectif de le faire en répliquant de la manière la plus proche possible la performance réalisée par l'indice MSCI ACWI IMI, tout en visant à minimiser l'écart de suivi entre la performance du compartiment et celle de l'Indice.)

Seule une petite partie (à concurrence de max. 10 %) pourra être investie dans des instruments monétaires, pour une gestion efficace du fonds interne.

Le fonds **Life@Easyvest MSCI World ACWI IMI** investit en actions dans le monde entier.

Dans certains cas, Securex Vie peut, pour des raisons économiques et dans l'intérêt exclusif des preneurs d'assurance et des bénéficiaires, liquider **Life@Easyvest MSCI World ACWI IMI**. Securex Vie en informera préalablement les preneurs d'assurance et leur proposera gratuitement une alternative ou les autorisera à réclamer la totalité de l'avoir sur compte sans frais de sortie.

Dans le mode de placement de la branche 23 du contrat **Securex Life Invest Portfolio**, le risque financier est intégralement supporté par le preneur d'assurance. Il n'y a aucune garantie de capital ni de rendement. Aucune participation bénéficiaire n'est attribuée.

Investisseurs de détail visés

Le fonds **Life@Easyvest MSCI World ACWI IMI** qui est proposé dans le contrat **Securex Life Invest Portfolio**, s'adresse aux investisseurs (des personnes physiques et des personnes morales), disposant de connaissances suffisantes de la branche 23 et, éventuellement, familiarisés avec la branche 23, et qui disposent d'un horizon de placement d'environ 10 ans. Ces investisseurs souhaitent investir leur argent dans un produit dont le risque est de 4. Ils sont disposés à courir le risque de perdre une partie de la prime investie dans la perspective d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé sur le long terme. Il n'y a aucune garantie de capital ni de rendement.

Avantages et coûts

En cas de décès de l'assuré, Securex Vie reverse l'avoir sur compte (réserve) du contrat au moment du décès. La même règle est d'application pour un contrat avec 2 assurés, mais le moment de paiement dépend du choix fait dans le Certificat Personnel.

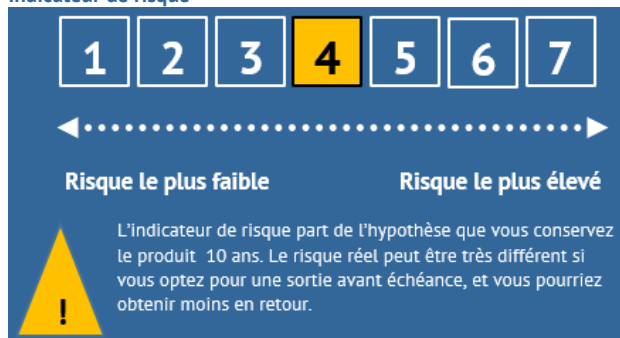
Le montant de ces prestations figure dans la section 'Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?'

Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

(Les versements, taxes incluses, sont libres: versement initial min. 10 000 € ; versements complémentaires min. 2 500 €)

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 ; qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 15 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 10 ans Exemple investissement : 10.000,00 euro Prime d'assurance (décès) 0,00 euro | | Si vous rachetez après 1 an | Si vous rachetez après 5 ans | Si vous rachetez après 10 ans (Période de détention recommandée) |
|--|--|-----------------------------|------------------------------|--|
| Scenarios en cas de survie Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | | | |
| Tensions | Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts | € 3.740 | € 3.550 | € 1.930 |
| | Rendement annuel moyen | -62,61% | -18,70% | -15,16% |
| Défavorable | Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts | € 7.490 | € 8.920 | € 11.010 |
| | Rendement annuel moyen | -25,07% | -2,26% | 0,97% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts | € 10.580 | € 16.190 | € 26.230 |
| | Rendement annuel moyen | 5,81% | 10,11% | 10,12% |
| Favorable | Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts | € 14.590 | € 19.480 | € 35.460 |
| | Rendement annuel moyen | 45,89% | 14,27% | 13,49% |
| Scénario en cas de décès | | | | |
| En cas de décès | Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts | € 10.800 | € 16.190 | € 26.230 |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissez 10.000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes. Le scénario défavorable, intermédiaire et favorable s'est produit respectivement pour un investissement entre 2022-2024, 2014-2024, 2011-2021. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Securex Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. Les modes de placement de la branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds de garantie.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans | Si vous sortez après 10 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Coûts totaux | 563,9 EUR | 1.202,5 EUR | 2.848,5 EUR |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5.8% | 2.1% chaque année | 1.9% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,0 % avant déduction des coûts et de 10,12 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | L'incidence des coûts annuels si vous rachetez après 10 ans |
|---|---|---|
| Coûts d'entrée | x% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement | 0,2 % |
| Coûts de sortie | Les coûts de sortie sont indiqués comme 'S.O.' dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée. | S.O. |
| Coûts récurrents (prélevés chaque année) | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | x% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 1.7 % |
| Coûts de transaction | x% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.. | 0.0 % |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement) | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | S.O. |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans

Nous recommandons une période de 10 ans afin de maximiser les chances d'avoir un rendement attractif. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à échéance de la période de détention recommandée: voir la section « Que va me coûter cet investissement ».

Caractéristiques au niveau de contrat **Securex Life Invest Portfolio**

Le preneur d'assurance peut à tout moment, en cours de contrat, retirer tout ou une partie de son investissement, sauf dans le cas où une législation ou réglementation applicable au contrat l'interdit. Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel de la police.

Branche 23 :

- Rachat pendant la 1ère année suivant la conclusion du contrat : 3 % de la réserve rachetée avec un minimum de 75,00 € (*).
- Rachat pendant la 2ème année suivant la conclusion du contrat : 2 % de la réserve rachetée avec un minimum de 75,00 € (*).
- Rachat pendant la 3ème année suivant la conclusion du contrat : 1 % de la réserve rachetée avec un minimum de 75,00 € (*).
- Rachat à partir de la 4ème année suivant la conclusion du contrat : gratuit.

Il est possible de prélever une fois par année civile maximum 10 % de la réserve sans frais de sortie (pour un montant min de 5.000 €).

(* Le montant est indexé en fonction de l'indice de santé (indice de référence : 01/06/2024) ; l'indice pris en compte est celui du 2ème mois du trimestre qui précède la date du rachat.

Les rachats peuvent être demandés via votre intermédiaire d'assurance ou en direct via Securex Vie (vie@securex.be), moyennant le respect des formalités nécessaires.

Frais en cas de transfert des réserves de la branche 23 à la branche 21

Un seul transfert de la branche 23 vers la branche 21 peut être effectué gratuitement par année calendaire. Pour chaque autre transfert, 1 % sera imputé comme indemnité, avec un maximum de 250 € (à indexer (*)).

(* Le montant est indexé en fonction de l'indice de santé (indice de référence : 01/06/2024) ; l'indice pris en compte est celui du 2ème mois du trimestre qui précède la date du transfert/ switch

Frais en cas de transfert de réserves entre des fonds de la branche 23

Il est possible de transférer des réserves d'un fonds à un autre. Les 2 premiers transferts par année civile sont gratuits. Ensuite, des frais s'élevant à 1 % du montant transféré sont facturés.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute réclamation adressez-vous à Securex Vie AAM – Service des Plaintes, Cours Saint-Michel 30, 1040 Bruxelles, ou via mail à claims.insurance@securex.be et, en second lieu, à l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman-insurance.be), square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman-insurance.be

Autres informations utiles

Nous vous recommandons de prendre connaissance des conditions générales et le règlement de gestion de **Life@Easyvest MSCI World ACWI IMI** avant d'investir dans **Securex Life Invest Portfolio**. Le document 'Information des performances passées' publie des informations relatives aux performances passées (nombre d'années : 15). Ces documents, ainsi que le document avec les calculs mensuels des scénarios de performance, sont disponibles gratuitement (sur base d'une obligation légale) sur www.securex.be/securex-life-invest-portfolio. Chaque année, le client reçoit un extrait de compte reprenant le relevé des transactions et le rendement (évolutions des cours dans la branche 23) et un relevé par forme d'investissement du nombre d'unités de l'avoir sur compte.